



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

INFORMATION SUR L'EAU POTABLE

Conformément à l'ordonnance sur les denrées alimentaires, la Commune informe la population que les analyses effectuées régulièrement dans la localité concernant la qualité de l'eau du réseau confirment que celle-ci est potable.

Qualité hygiénique	les échantillons microbiologiques prélevés jusqu'ici présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales. L'eau potable est hygiéniquement propre.
Qualité chimique	dureté de l'eau 30 f° -> eau dure
-	nitrites 9.03 mg/l
-	Le seuil de tolérance est fixé à 40 mg nitrites par litre pour l'eau potable.
-	La qualité chimique de l'eau potable est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires
Origine de l'eau	15 % de l'eau potable provient de la source de Fregiécourt
-	60 % de l'eau potable provient des sources de Charmoille
-	12 % de l'eau potable provient de la source « Sous la Côte » à Charmoille
-	8 % de l'eau potable provient de l'interconnexion avec l'A16
-	5 % de l'eau potable provient de la source de la Louvière (Alimentation Flasa)
Traitement de l'eau	eau de sources de Fregiécourt et Charmoille : traitement par filtre à sable et désinfection par UV
-	eau de l'A16: traitement par chloration
Autres informations	Les résultats détaillés des analyses bactériologiques et chimiques sont placardés au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, respectivement à disposition au secrétariat communal

EAU POTABLE – UTILISATION PARCIMONIEUSE

Le manque persistant de précipitations pluviales précarise l'approvisionnement de nos sources de Fregiécourt et de Charmoille.

Malgré les apports d'eau de secours dont bénéficie notre Commune afin d'assurer une alimentation normale, le conseil communal encourage les usagers à faire preuve de modération dans leur consommation d'eau potable.

Une utilisation parcimonieuse de l'eau s'impose.

MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS COMMUNAUX CONCERNANT L'ALIMENTATION EN EAU ET CONCERNANT LES EAUX USÉES

Le 4 octobre 2017, le Délégué cantonal aux affaires communales a approuvé lesdites modifications, adoptées par l'assemblée communale le 1er juin 2017. Le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1er janvier 2017 (cf. publications dans le Journal Officiel du 25 octobre 2017).

La nouvelle teneur précise qu'une taxe de base sera prélevée pour tous les biens-fonds, privés ou publics, raccordés au réseau d'approvisionnement en eau, respectivement au réseau des eaux usées ; celle-ci est fixée chaque année par l'assemblée communale dans le cadre du budget. Dans le cadre de l'acceptation du budget, l'assemblée communale du 26 janvier 2017 a fixé à Fr. 100.— la taxe de base pour l'eau potable, et à Fr. 100.— la taxe de base pour l'épuration de l'eau. Ces deux taxes permettront de répondre à la loi sur la gestion des eaux qui exige de la part des communes la création d'un fonds de réserve en vue du renouvellement des installations et conduites. La location du compteur d'eau ne sera pas perçue pour 2017.

ÉLECTIONS COMMUNALES DU 22 OCTOBRE 2017

Publication des résultats / Elections tacites

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN, LISTE DE RASSEMBLEMENT, D'OUVERTURE ET D'ENTENTE VILLAGEOISE

PRÉSIDENT DES ASSEMBLÉES COMMUNALES :

Studer Bernard, 1973, ingénieur-géomètre

MAIRE : Babey Stéphane, 1971, ingénieur ETS

CONSEIL COMMUNAL

1. Stalder Alan, 1984, informaticien de gestion
2. Fleury Isabelle, 1966, enseignante spécialisée
3. Génesta-Nagel Karine, 1985, secrétaire-comptable
4. Gigon Cyrille, 1977, agriculteur-sanitaire
5. Mancini Franco, 1956, mécanicien faiseur d'étampes

PLR

VICE-PRÉSIDENT DES ASSEMBLÉES COMMUNALES :

Léchenne Thierry, 1981, cadre

CONSEIL COMMUNAL :

1. Fluri Patrick, 1963, électricien de maintenance
2. Noirjean Yan, 1974, agent d'exploitation
3. Marchand Magali, 1965, vendeuse

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

En collaboration avec l'administration communale le Groupe Médical Allaine (Dr Joël Berret, Dr Jacques Claude et Dr Odile Philippin) procédera à une vaccination contre la grippe ouverte à toute personne (enfants dès 6 ans) désireuse de se protéger contre cette maladie épidémique.

Cette vaccination est particulièrement recommandée aux personnes âgées de plus de 65 ans, aux malades souffrant du cœur ou de toute autre maladie cardio-vasculaire, aux sujets atteints de maladies respiratoires, aux diabétiques, aux personnes dont l'immunité est affaiblie ou qui souffrent d'insuffisance rénale, aux patients atteints de cancer ou de maladie chronique.

Elle est également recommandée aux personnes qui, par leur profession, sont en contact avec beaucoup de monde (vendeurs, personnel médical etc.).

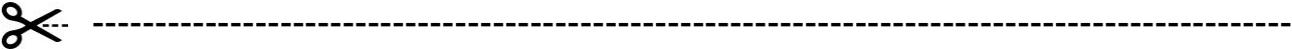
La vaccination antigrippale aura lieu le jeudi 9 novembre 2017,

Entre 18h00 et 19h00, à la Mairie, rue de l'église 5

LE PRIX DE LA VACCINATION EST DE FR. 25.--

Si l'horaire ne vous convient pas, il est toujours possible de se faire vacciner au cabinet.

Prière de s'inscrire jusqu'au vendredi 3 novembre au plus tard au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous, à retourner au bureau communal.



Inscription pour la vaccination contre la grippe du jeudi 9 novembre 2017

	OUI	NON
Nom/Prén./ Année-naiss.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom/Prén./ Année-naiss.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom/Prén./ Année-naiss.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Prière de cocher la case ci-dessus si vous avez, ou non, bénéficié du vaccin les années précédentes.